

Les conseils du spécialiste

Autor(en): **Celtin, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura**

Band (Jahr): **36 (1965)**

Heft 7

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824868>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Apprentis :

Comte Denis
menuisier
Courtételle

Ackermann Roland
monteur électricien
Bassecourt

Rebetez Roland
radio-électricien
Les Genevez

Tschanz Jean-Pierre
décolleteur
Malleray

Léchet Jean-Marc
dessinateur de machines
Court

Mathez Maurice
acheveur sur boîte or
Tramelan

Beuchat Henri
mécanicien outilleur
Epauvillers

Apprentissage chez :

M. Victor Comte
maître menuisier-ébéniste
Courtételle

Direction des FMB
Delémont

Technicum cantonal
Saint-Imier

Les Fils de Louis Affolter
fabrique de pignons
Malleray

Direction de Schaublin S. A.
fabrique de machines
Bévilard

Zéma Amez-Droz et Cie
fabrique de boîtes or
Tramelan

Thécla S. A.
Saint-Ursanne

Les conseils du spécialiste

Chaque fois qu'il s'agit de formation et d'enseignement professionnels, les questions qui se posent sont plus nombreuses que les réponses : les incertitudes l'emportent sur les faits indiscutables. Pourtant, bien des gens persistent à affirmer que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. •

Ceci ne veut pas dire, cependant, que tout est à changer en matière de formation professionnelle. Bien au contraire, il existe un solide fond de saines traditions auxquelles on ne devrait pas toucher. Cela ne veut pas davantage dire que rien n'est en train de changer. Observez ce qui se passe autour de vous : vous trouverez certainement que de nouvelles réglementations, de nouvelles initiatives prises ont exercé une influence profonde sur l'organisation et les méthodes de la formation professionnelle. Dans les entreprises également, rien ne demeure stationnaire.

S'il existe un problème, ce serait plutôt celui de la manière d'introduire des modifications arbitraires dans toute la structure de la formation professionnelle, tant dans le domaine de l'apprentissage pratique que dans le programme des écoles professionnelles, modifications décidées sans connaître la situation et sans avoir fait des recherches suffisantes au préalable.

Par « faire des recherches » j'entends prendre la peine de rechercher les données qui sont déjà disponibles, les rassembler et les systématiser.

Les enseignants d'aujourd'hui font tout leur possible pour favoriser chez les jeunes un esprit d'étude et de travail qui donnera à la fin de l'apprentissage un nouvel élan vers un perfectionnement plus poussé. Les connaissances acquises à l'école professionnelle et dans la pratique sont toujours les rudiments de la profession ; l'art du métier pourra être appliqué seulement après plusieurs années d'expérience.

Quant au progrès, il réside surtout dans l'accomplissement de la tâche de chaque jour. Avant de critiquer, de changer, il faut bien connaître l'évolution de chaque situation et, avant d'aller ailleurs chercher la solution au problème qui nous préoccupe, il vaut mieux exploiter les ressources de l'endroit où nous travaillons ; je veux dire par là que, même en territoire jurassien, les possibilités sont bien grandes.

Quelles sont les possibilités qui s'offrent aux apprentis dans le domaine du perfectionnement ? Les voici bien rapidement énumérées :

- pour les dessinateurs en bâtiment et les dessinateurs en génie civil : la section d'architecture au Technicum permet d'obtenir le diplôme d'architecte technicien ETS ;
- pour les dessinateurs de machines, ainsi que pour les mécaniciens de précision, les mécaniciens ajusteurs, les mécaniciens électriciens : la division mécanique technique du Technicum permet d'accéder au diplôme d'ingénieur technicien ETS de technique des machines ;
- les radio-électriciens et les mécaniciens électriciens pourront poursuivre leurs études dans la section électrotechnique du Technicum ;
- les bouchers pourront s'inscrire, après quelques années de pratique, au cours organisé par leur association ;
- les menuisiers pourront bénéficier de l'enseignement supérieur donné à l'Ecole suisse du bois, à Bienne ;
- les horlogers pourront compléter leur formation dans la division de technique horlogère du Technicum ;
- les couturières, elles, pourront un jour fréquenter une école de perfectionnement de haute couture.

A ces quelques noms d'institutions bien connues s'ajoutent les nombreuses autres possibilités qui s'offrent aux jeunes dans le cadre des entreprises et il faut encore faire mention de l'Ecole jurassienne de perfectionnement, à Tramelan, qui ouvre ses portes aux futurs contre-mâîtres.

Je souhaite aux jeunes méritants un plein succès dans leur future vie professionnelle et encore plus dans leur vie familiale.

Daniel CELTIN